



ARRETE n°2026-21 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Ervy-le-Châtel,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 20/10/2021 après avis du Comité Social Territorial en date du 09/09/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de « Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe » est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1- ENFER Christine	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	11 mars 2026
2- GILBERT Marjorie	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	11 mars 2026
3- LECHIEN Isabelle	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	11 mars 2026
4- THOURET Véronique	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	11 mars 2026
5- VINCENT-PETIT Isabelle	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	11 mars 2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à ERVY-LE-CHATEL le 26 mars 2026,
Le Maire,

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le
Signature de l'agent :

